

Police Sanitaire.

Il nous fait plaisir de constater qu'un mouvement assez actif est actuellement à se faire, tant parmi les médecins que dans le public au sujet des conditions sanitaires dans lesquelles se trouve la ville de Montréal, et des mesures à adopter en vue de combattre efficacement les maladies contagieuses et plus particulièrement le choléra dont on nous prédit l'arrivée pour la prochaine saison d'été.

Ce mouvement n'est certainement pas hors de propos et l'on aurait peut-être pu s'en occuper bien avant aujourd'hui. Encore que Montréal se trouve actuellement dans des conditions hygiéniques infiniment plus favorables que ne l'étaient Marseille, Toulon et Naples lors de l'épidémie cholérique de 1884, il n'en reste pas moins bien établi que nous avons encore beaucoup à faire pour mettre notre cité en état de recevoir le choléra sans lui donner trop de prise. Et puis, le choléra n'est pas le seul ennemi à combattre. D'autres maladies contagieuses sont à nos portes, disons mieux, au milieu de nous, et nous n'avons encore presque rien fait pour les maîtriser, ni même pour les prévenir. Jetant les yeux sur le rapport des médecins de la cité pour le mois de janvier dernier, nous voyons que sur 454 décès, 36 ont été causés par la rougeole, 43 par la diphtérie et 30 par le croup (diphthéritique) soit 110 décès par maladies contagieuses. Nous ne savons malheureusement pas au juste la proportion de cas de décès par maladies contagieuses durant le mois de février, mais ce que nous savons, c'est que la mortalité totale les mois de janvier et février réunis a dépassé le chiffre 1000. Ce chiffre doit suffire à ouvrir les yeux.

Dans le but d'adopter les mesures propres à combattre les maladies contagieuses déjà existantes et à prévenir celles dont nous sommes menacés pour l'avenir, les différentes sociétés médicales et hygiéniques de Montréal sont à examiner et à discuter de ce temps-ci une série de propositions dont voici le résumé :

1. Adoption par la Législature, d'un Bill de Santé publique constituant un Conseil d'Hygiène avec amples pouvoirs, afin d'empêcher l'introduction des maladies contagieuses, surtout du choléra.

2. Avantages qui résulteraient du rapport fait par les médecins au Bureau de Santé dans chaque cas de maladie contagieuse.

3. Nommer des médecins de district dont les principaux devoirs seraient d'aider à faire prendre les mesures préventives pour empêcher la propagation des maladies contagieuses.

4. Abolition des fosses d'aisances dans les cours.

5. Importance de laver les égouts à certaines périodes.

6. Stricte surveillance et examen minutieux des aliments.

7. Combustion des déchets de cuisine, etc.

8. Premiers soins à prendre dans le cas où le choléra ferait son apparition. Services d'ambulances et d'hôpitaux. Service médical dans les localités. Créer des comités dans les divers quartiers de la ville, pour aider les autorités sanitaires à mettre en vigueur les mesures contre les maladies contagieuses et surtout contre le choléra.
